

Conclusion des travaux du Conseil de Développement du Sud Estuaire au premier semestre 2019 : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET, est articulé sur notre territoire par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Le PETR regroupe les 4 intercommunalités du Pays de Retz (Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Retz Atlantique, Grand-Lieu), autour de projets politiques communs : <http://petr-paysderetz.fr/le-petr-du-pays-de-retz.html> Le PCAET est ensuite mis en place par la Communauté de Communes. Les politiques du Pays de Retz sont accompagnés par plusieurs bureaux d'études.

L'ensemble de ces sujets à déjà été discuté au sein du conseil de développement en 2016 : voir les travaux du conseil de développement en 2016 concernant la transition énergétique.

La séance supplémentaire du 9 avril dernier a débouché sur 19 propositions que les membres présents ce soir ont notées de 0 à 10 (0 correspondant à une action totalement inutile et 10 à une action indispensable). Ces propositions s'inscrivent dans trois enjeux jugés majeurs par le CD : habiter, se déplacer, se nourrir.

| ACTIONS | Moyenne |
|---|----------------|
| Guichet unique LOCAL d'informations, structure repère sur le territoire | 9,4 |
| Donner la priorité aux producteurs locaux pour fournir les cantines scolaires et les cuisines centrales | 9,1 |
| Promouvoir les circuits courts pour l'alimentation, créer un espace dédié pour les acteurs locaux | 8,8 |
| Développer et sécuriser les liaisons douces | 8,5 |
| Imposer une baisse d'intensité de l'éclairage public et rendre chaque réverbère autonome | 8,2 |
| Sauvegarder les haies | 8,2 |
| Installer des parkings à vélos sécurisés aux abords des aires de transports et de covoiturage | 8,1 |
| Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics existants | 7,7 |
| Continuer à encourager le covoiturage | 7,6 |
| Préserver la biodiversité | 7,3 |
| Accompagner les agriculteurs vers la production raisonnée et bio | 7,2 |
| Inciter les acteurs sociaux à développer l'habitat raisonné et engager des travaux d'isolation | 7,1 |
| Mettre en place des achats groupés au sein de la CCSE | 6,8 |
| Augmenter les transports en commun sur les trajets routiers les plus fréquentés | 6,3 |
| Favoriser la mise en place d'éoliennes en mer | 6,1 |
| Mise à disposition aux habitants d'une caméra thermique (location par exemple) | 6,1 |
| Créer des pédibus ou vélobus pour accompagner les enfants à l'école | 5,4 |
| Réhabiliter les moulins en déshérence de notre patrimoine en aérogénérateurs | 4,8 |
| Mettre en place un système de prêt de voiture électrique par la CCSE | 4,6 |

La liste n'est pas exhaustive et certaines de ces actions sont plutôt des enjeux (Préserver la biodiversité) qui doivent être combinées avec des actions concrètes (Sauvegarder les haies). Ce tableau pourra être également complété par les actions non souhaitées par le Conseil de Développement. Concernant les enjeux de déplacement, la restitution des réflexions 2017-2018 sur les déplacements domicile/travail est en cours et pourra alimenter les travaux du CD sur ce point. Les membres du CD

s'accordent sur le fait de rester sur des idées concrètes et pragmatiques, sans mettre en avant des actions hors de portée des élus communautaires, pour proposer une réelle valeur ajoutée.

Une remarque générale des participants concerne le pilotage des futures actions : quels moyens humains et financiers seront proposés par la CCSE à ce sujet pour le suivi, la mesure et la coordination des actions du PCAET ? A quelle échelle (CCSE, PETR) ? Les membres du conseil de développement sont intéressés pour s'intégrer dans un éventuel comité de pilotage, et pour suivre plus précisément une action en particulier à la demande des élus. Le poste « PCAET » sera lié au Guichet Unique mis en avant précédemment.

/ Les 3 axes stratégiques pour le PCAET de la CC Sud Estuaire

AXE 1 : Vers un territoire sobre



Objectifs stratégiques

- **Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes**
 - Favoriser l'isolation du parc privé et public
 - Permettre le renouvellement des chauffages peu performants
 - Sensibiliser aux usages sobres des logements et des équipements
 - Favoriser la construction de bâtiments exemplaires
- **Se déplacer autrement sur le territoire**
 - Limiter l'usage de la voiture individuelle
 - Encourager la « démobilité » : télétravail, visioconférence
 - Développer la multimodalité et les alternatives actives à l'autosolisme
- **Encourager l'adoption de pratiques agricoles moins consommatrices et moins émettrices**
- **Mobiliser les acteurs économiques (tertiaire et industrie) autour de la transition énergétique** (poursuivre la démarche en cours)



Un point de vigilance particulier est apporté quant à l'exemplarité des pouvoirs publics sur la sobriété des équipements (transports, bâtiments, éclairage). Certaines mairies ont mis en place des panneaux solaires sur leur bâtiment municipal, et sont désormais excédentaires compte tenu de la baisse parallèle de la consommation d'énergie.

Un diagnostic de la consommation quotidienne des habitants d'un quartier pourra être réalisé, à l'image du défi famille piloté par l'association Alisée par le passé. De façon plus générale, il est intéressant de promouvoir des idées sur les économies d'énergie auprès de la population (cf : info-énergie pays de la Loire), en lien avec l'idée prioritaire exprimée précédemment du Guichet Unique.

Il existe des opérations de rénovation de l'habitat menées par l'ANAH (conditions limitatives), qui peuvent également s'intégrer dans les informations transmises par ce Guichet Unique.

Des balades de nettoyage pourront être organisées afin de mettre en valeur les voies de déplacements doux (vélos, véhicules électriques, et piétons). Ceci pourra être coordonné avec le développement du réseau de voies douces permettant de se rendre auprès des producteurs locaux.

AXE 2 : Vers un territoire autonome

Objectifs stratégiques



- **Encourager la filière solaire**
 - Favoriser le solaire photovoltaïque
 - Promouvoir le solaire thermique auprès du parc privé (particuliers et « gros consommateurs » du territoire)
- **Structurer la filière bois énergie en développant le paysage bocager**
- **Promouvoir la géothermie sur le territoire**
 - Etudier le potentiel de la chaleur valorisable de la Loire
- **Favoriser les filières locales de formation des professionnels du bâtiment et de contrôle qualité**
- **Maintenir les services et commerces de proximité**
- **Développer une alimentation locale et saine en rapprochant producteurs et consommateurs**
 - Favoriser la vente en circuit court,
 - Permettre la production locale de l'alimentation du cheptel,
 - Développer les filières de transformation locales.

Des aides peuvent être mises en place auprès des particuliers et agriculteurs pour faciliter la liaison entre leurs installations solaires et les transformateurs. En effet, si l'installation de matériel est accompagnée, la distance avec le réseau existant peut parfois représenter un frein (technique et financier) pour les bâtiments isolés. Les investisseurs pourront être interrogés sur la faisabilité des installations au cas par cas. La spécificité agricole du territoire du Sud Estuaire peut déboucher sur des expérimentations en ce sens.

Un service de broyeuse à disposition pourra être proposé aux particuliers par exemple dans les différentes déchetteries du territoire. En effet, la gestion des déchets verts et leur réutilisation en paillage apporte des bénéfices quant au désherbage, au volume de déchets, à l'utilisation de l'eau, etc.

Il est également jugé important de conserver les haies, en encourageant les Mairies à les classifier.

Les producteurs locaux pourront être répertoriés afin d'évaluer la possibilité de fournir les cantines scolaires et les restaurations collectives. La production locale est parfois existante de façon ponctuelle. C'est pourquoi un lieu pourra être mis à disposition des producteurs locaux pour vendre leurs produits, en s'appuyant d'une part sur le label « produit en pays de Retz » et d'autre part sur le document de vente directe à la ferme actuellement réalisé par la CCSE. Les destinataires des productions locales, et les Mairies (dont certaines ne disposent pas de cuisine centrale) devront être mis dans la boucle pour évaluer leurs besoins (quantité et fréquence). La Chambre d'Agriculture pourra également apporter son appui et ses compétences, tout comme les coopératives agricoles et éventuellement la laiterie Saint-Père. Il sera intéressant de connaître l'opinion des producteurs locaux avec les grands distributeurs (comme Leclerc).

Le développement de l'abattage local, ou à domicile, est également souhaitable pour limiter les déplacements, proposer plus de solutions aux producteurs locaux de viande, et diminuer le stress des bêtes.

/ Les 3 axes stratégiques pour le PCAET de la CC Sud Estuaire

AXE 3 : Vers un territoire résilient dans un contexte de changement climatique



Objectifs stratégiques

- **Agir pour préserver le bocage et la biodiversité associée en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire**
 - Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification pour limiter l'artificialisation et préserver les terres agricoles et espaces naturels
 - Renforcer la politique de reboisement
 - Mettre en place une gestion durable des ressources naturelles (bois, eau, gisement de matières première)
- **Adapter notre agriculture et nos forêts au changement climatique**
 - Faire évoluer les pratiques culturales favorisant la captation de carbone et limitant le besoin d'irrigation
 - Sensibiliser aux plans de gestion forestière
- **Adapter le territoire au changement climatique pour anticiper et limiter les risques littoraux afin de préserver nos activités**



Les zones commerciales et artisanales pourront faire l'objet d'une politique de plantation de végétaux locaux, et de fruits comestibles pour sensibiliser la population et les riverains aux espèces nourricières. C'est également une piste pour l'augmentation de la captation du carbone.

Lors de destruction programmée d'arbres pour une construction, une meilleure vigilance quant à la replantation devra être réalisée.